

**Association des Jumelages et Relations Internationales - Financement
de forage de puits au Burkina Faso - Garantie de la Ville de Besançon pour
le remboursement d'un emprunt de 550 000 F contracté auprès de la Banque
Fédérative de Crédit Mutuel**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : l'Association des Jumelages et Relations Internationales a lancé un programme de forage de puits au Burkina Faso. Afin de financer les travaux, elle envisage de contracter un emprunt complémentaire de 550 000 F auprès de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel au taux fixe de 9,95 % pour une durée de 4 ans avec remboursement in fine du capital pour lequel la garantie communale est sollicitée

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder satisfaction à cette requête et, en conséquence, de prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'Association des Jumelages et Relations Internationales tendant à obtenir la garantie communale pour un emprunt de 550 000 F destiné à financer les travaux de forage de puits au Burkina Faso.

Etant donné que le montant total des annuités d'emprunt déjà garantis ou cautionnés par la commune à échoir au cours de l'exercice, majoré du montant net des annuités de la dette communale, n'excède pas un pourcentage défini par décret, des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget communal,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : La Ville de Besançon accorde sa garantie à l'Association des Jumelages et Relations Internationales pour le remboursement d'un emprunt de 550 000 F que cet organisme se propose de contracter auprès de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel pour une durée de 4 ans avec remboursement in fine du capital et possibilité de remboursement anticipé.

Le taux d'intérêt appliqué sera de 9,95 %. Toutefois, la garantie de la Ville ne s'appliquera que dans la limite des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis et assimilés publiés par l'INSEE (TMO).

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de Besançon s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 : Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 : M. le Député-Maire de Besançon est autorisé à intervenir au nom de la Commune au contrat de prêt à souscrire par l'Association des Jumelages et Relations Internationales auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

M. JACQUEMIN : Un mot sur l'Association du Roseau. Je me réjouis que la Ville apporte son appui à l'association qui fait un travail considérable et qui n'a pas une vie financière facile il faut bien le dire. Enfin, je voulais vous demander puisque la Ville a engagé une action au Burkina Faso depuis maintenant quelques années, si nous pouvions avoir une note de synthèse sur les actions effectivement réalisées depuis le début de ce jumelage avec le Burkina Faso. Est-ce qu'on pourrait avoir une vue d'ensemble des opérations menées ? Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Effectivement on le fera. C'est une action fort intéressante de coopération avec ce pays très très pauvre et je crois que les dix forages sont désormais réalisés. On est allé jusqu'à 70 - 80 m, on y a trouvé de l'eau avec un débit moyen intéressant, ce qui va fournir de l'eau dans le canton de Douroula du Burkina Faso, et on pourra à l'occasion vous donner ce qui a été fait depuis des années en matière de constructions de bâtiments scolaires, d'aménagements au niveau de la santé, d'envois d'infirmières, de médecins, etc. je crois qu'il y a une très longue action qui a été réalisée et vous le savez à partir de quelques jeunes qui partaient là-bas en mission avec Charles BAUDOIN et qui ont déclenché un peu ce système de jumelage qui me paraît fort intéressant.

La discussion est close.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, adopte à l'unanimité, cette délibération.